



"Un travail en chambre" dans le plus grand secret

Ce mardi 15/01/2019, le Comité Technique Local (CTL) devait se réunir afin d' évoquer le point principal de l'ordre du jour, à savoir les suppressions d'emplois pour l'année 2019.

FO DGFIP LOIRET a décidé cette année encore de boycotter ce CTL, afin de notifier son refus de discuter sur un sujet qui porte atteinte au service public et aux conditions de travail des agents de la DGFIP.

Les représentants FO se sont présentés à l'heure dite afin de lire une déclaration liminaire au DRFIP, Président du CTL, et l'informer ainsi de vive voix du boycott.

La liminaire portait sur notre refus de destruction des services, et sur la mise en place du Prélèvement à la Source (PAS).

Nous demandons par ailleurs, avec force et légitimité, que soit ajouté à l'ordre du jour du prochain CTL, un point sur le plan de restructuration pluriannuel et les projets soumis par notre Directeur à l'Administration centrale comme cela lui a été demandé ainsi qu'à tous les Directeurs de France.

Nous pouvons déjà affirmer que notre requête ne sera pas satisfaite car ces projets font l'objet d'un travail discrétionnaire entre notre Directeur, et l'Administration centrale.

En effet notre Directeur croit se justifier en refusant de communiquer sur des propositions déjà établies et non encore validées par la direction centrale.

En revanche, le périmètre que ces projets recouvrent, est beaucoup plus étendu puisqu'il impacte toutes nos missions : SPL, SIP, SIP, SIE, Domaines.

Les représentants FO déplorent le manque d'information des agents, et en ont fait part au Président.

Cette conception du dialogue social prônée par notre Direction Générale est totalement assumée et partagée par notre Directeur, qui s'il n'admet pas le mot complice acceptera peut-être l'adjectif obéissant.

Devant cette opacité et ce secret entretenu, FO DGFIP Loiret ne peut que dénoncer cette négation du rôle des corps intermédiaires qui se retrouve également au niveau gouvernemental.

FO DGFIP LOIRET ne peut qu'engager ses adhérents et tous les agents à participer massivement à toute action qui pourrait être décidée dans un proche avenir afin de stopper ce rouleau compresseur qui ne reconnaît pas l'humain qu'il soit usager ou agent de l'administration.

DECLARATION LIMINAIRE CTL du 15 janvier 2019



Monsieur le Président,

Nous avons pris note que les suppressions d'emplois prévues en 2019 sont équivalentes à celles de 2016.

Il ne fait aucun doute que cette accalmie est le signe de la volonté de la Direction Générale de réussir le prélèvement à la source, car son éventuel échec mettrait en danger les sièges de Messieurs Darmanin et Parent, fossoyeurs de notre Administration.

Elle prouve surtout que les agents sont la clé de la réussite du nouveau prélèvement contemporain de l'Impôt.

Et tout ça pour quoi ? Pour mettre en œuvre une réforme qui n'était en rien nécessaire.

Le paiement consenti de l'impôt assurait un recouvrement optimal vecteur de civisme fiscal, contrairement à ce que prétend notre ministre....

Mais il fallait transférer le recouvrement de l'impôt aux entreprises pour justifier de suppressions d'emplois à la DGFIP.

De plus, il est important de rappeler que les formations ont eu lieu dans la précipitation et se sont révélées minimalistes, très largement insuffisantes, et surtout sans utilisation des applications.

C'est à nouveau une véritable aberration en termes de conditions de travail quand les agents doivent découvrir Gestpas et Consulpas devant les usagers.

Le 8 janvier, il a été décidé d'octroyer une obole de 200 euros à 40 000 agents afin de compenser la soi-disante « petite surcharge de travail ».

Or, ne nous leurrons pas, cette prime n'est distribuée que pour diviser les agents de la DGFIP, à une période où une mobilisation de ces mêmes agents aurait été dommageable.

La réunion du CTL permet à FO DGFIP LOIRET de dénoncer l'ASR qui réduit à chaque vague de suppressions d'emplois le périmètre d'intervention des services.

Cela a pour conséquence de priver chaque fois un peu plus nos concitoyens d'accéder aux services de proximité si indispensables notamment aux populations les plus fragiles.

Ce simulacre de dialogue social demeure hélas, encore cette année, au moment où l'Administration centrale demande à tous ses directeurs de faire remonter leurs projets dans le cadre pluriannuel de restructurations, cela dans le plus grand secret, en écartant sciemment les Organisations syndicales.

A ce titre, Monsieur le Président, FODGFIP Loiret vous informe qu'il boycotte le présent CTL.

En outre, FO DGFIP Loiret vous demande avec force et légitimité de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour du prochain CTL, les projets de restructurations que vous avez déjà décidés de faire remonter à la Direction Générale

Les élus FO DGFIP LOIRET

Marie-Christine CHOPPICK ,,,,,,,,,,Olivier CARRION Nicole SURAND